

DOCUMENTS

Travaux d'urgence

« Monsieur l'Inspecteur général Péchard (...) a pu considérer les « errements des services d'architecture de la ville de Rennes » qui sous prétexte qu'ils n'avaient pas l'assurance d'être indemnisés des travaux de devis nécessaires, indispensables, ajournaient indéfiniment le dépôt de ces devis. (...) Jusqu'à présent, les travaux ont été exécutés grâce à des avances de la ville sans contrôle avec la perspective d'une régularisation ultérieure en présence de faits accomplis suivant une procédure considérée parfaitement irrégulière par l'Education Nationale sans que nous soyons toujours consultés sur les améliorations possibles. Comment se sont opérés ces travaux ? par des équipes de quelques ouvriers très clairsemées, disparaissant pendant des semaines entières, reprenant le travail par intermittences. Il apparaît aux yeux de tous que l'on utilisait les chantiers du Lycée comme des chantiers de secours où les entrepreneurs (surtout le menuisier) envoyaient leur ouvriers pour éviter le débauchage »

Monsieur le Proviseur du Lycée de RENNES à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale [P. Lapie], 28 novembre 1950.

Electricité

« C — Remise en état des canalisations électriques.

—Toute l'ancienne installation électrique de l'établissement, montée sur fil de cuivre, a été enlevée par les Allemands qui ont laissé une installation défectueuse en aluminium. Ce montage est un risque constant de courts-circuits et par suite d'incendie, surtout que de nombreuses canalisations sont restées exposées aux intempéries pendant de longs mois. Les modiques ressources financières de l'Etablissement et la non-réfection des plafonds n'ont permis jusqu'ici qu'une réinstallation provisoire. »

Le Proviseur du lycée de garçons de Rennes à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, 5 mars 1948.

« Eclairage des locaux scolaires

Vous avez constaté avec les différentes personnalités qui accompagnaient M. le Ministre les conditions pitoyables d'éclairage dans lesquelles se trouve actuellement mon lycée du fait des dégradations que la guerre y a opérées.(...) Vous avez bien voulu approuver la réduction des classes du matin en en fixant le début à 8h1/2 au lieu de 8h, il n'en demeure pas moins que par temps couvert, dans les classes particulièrement mal placées, et surtout aux études du soir, nous sommes obligés de faire travailler les élèves à la lumière. Ainsi que vous avez pu le constater, les ampoules ne donnent qu'une lumière rougeoyante ; en mettant des ampoules plus fortes nous ne changerions rien à la situation, les commutateurs chaufferaient, des courts-circuits se produiraient (...), les lignes ne peuvent supporter une charge plus forte que celle que nous leur demandons, d'ailleurs le voltage du courant ne peut s'augmenter à volonté, nous avons mesuré ce matin à la (sic) Physique 75 volts au lieu de 110-120 volts, il y a des dangers d'incendie qui nous préoccupent au plus haut point.

Enfin les yeux de nos élèves finissent par se ressentir de cet état de chose. En accompagnant Jeudi 7 décembre mes élèves des Grandes Ecoles au Centre médico-scolaire, j'ai pu me rendre compte que la vue de la quasi unanimité de ces jeunes gens avait baissé de 2 à 3 points (...) Nous avons pensé [à utiliser] dans les études, tout au moins, des lampes (...) qui grâce à des réflecteurs argentés concentrent toute la lumière produite sur les tables des élèves...



CL-I-N-C

2007 : vestiges ...

Le Proviseur du lycée de garçons de Rennes à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, 9 décembre 1950.

Cabinets d'aisance

Rapport concernant les améliorations à introduire dans le lycée à la faveur de la reconstruction (...)

« 6°)• Reconstruction dans les 4 cours de WC avec installation moderne : cuvette en faïence, chasse d'eau automatique.

La survivance actuelle des W.C. qui ornent nos cours est un sujet d'étonnement pour tout le monde. J'oserais même dire, qu'au regard de l'hygiène, et dans l'intérêt de la santé physique et morale de nos élèves, l'existence de semblables cabinets, nettoyés à seaux d'eau, avec des cuvettes enduites de coaltar, des portes pourries par l'urine, qu'il faut continuellement réparer par des moyens de fortune, des toitures qui s'effondrent, constitue, sans que j'exagère l'expression employée, un véritable scandale, indigne d'un grand établissement d'une grande ville universitaire »

Le Proviseur du lycée de garçons de RENNES à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Ille et Vilaine, 20 mai 1952.